

---

**7.9. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 633 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (PAVL) DE REMPLACEMENT OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET LE NUMÉRO CIVIQUE 324)**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE le certificat préparé par la greffière à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 24 février 2025 pour le règlement d'emprunt 277 soit déposé aux archives.



## CERTIFICAT

### RÈGLEMENT NUMÉRO 277

Décrétant une dépense de 6 500 000 \$ et un emprunt de 3 633 000 \$ pour des travaux subventionnés (PAVL) de remplacement ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la route Michon et le numéro civique 324)

---

CERTIFICAT relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 24 février 2025 de 9 heures à 19 heures, à l'hôtel de ville situé au 77 rue Saint-Pierre, conformément à l'avis public affiché le 17 février 2025, publié dans le journal municipal l'Écho de ma Ville édition du 20 février 2025.

---

1. Je, soussignée, greffière de la Ville de Saint-Pie, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 277 est de 4 377.
2. Que le nombre de demandes requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de **449**.
3. Que le nombre de signatures apposées est de zéro (0).

Je certifie que le règlement numéro 277 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce certificat sera déposé à la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2025.

Donné à Saint-Pie ce 24 février 2025 à 19 h 05.

Annick Lafontaine  
Greffière